

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

MAIRIE D'EVERCQUEMONT

N° 15/24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

SEANCE ORDINAIRE du 6 AVRIL 2024

Achat d'un terrain
au lieudit « La Artaudière »
cadastré B145

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 6 avril à 10h00, le Conseil Municipal d'EVERCQUEMONT, légalement convoqué en date du 2 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Membres en exercice :

Etaient présents : Mme B. ASSAUD, Mme N. LARRIVE, M. T.LADREYT, M. JC. BARRAS, Maires adjoints
M. V. BRACQUART, Mme E. BRAY, Mme C.CAUBET, Mme S. CORNU, Mme C.JEAN ANGELE, M. L. HABIB DAHOU, M. N.HERNANDEZ, Conseillers

15

Absents : M.FURNAL a donné pouvoir à Mme C.JEAN ANGELE
M. T. ANDRO a donné pouvoir à Mme C.CAUBET
Mme S.BELLARD FARRELL a donné pouvoir à Mme B. ASSAUD

Présents :

12

Mme Chrystelle CAUBET est élue secrétaire de séance

Votants :

15

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les prescriptions du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France relatives à la préservation des espaces boisés classés,
VU le classement de cette parcelle par le Département en Espace Naturel Sensible depuis le 12/07/2013,
VU le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 23 septembre 1982 et révisé le 18 janvier 2002,
VU Le PLUi approuvé le 20 janvier 2020,

Considérant la proposition des propriétaires à la commune pour l'acquisition de la parcelle en zone NPr (Naturelle Préservée réservoir de biodiversité), dans un espace boisé classé (EBC) de plus de 100 Ha et en Espace Naturel Sensible (ENS), cadastrée B145, située au lieudit « La Artaudière », d'une superficie totale de 1510 m²,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à la majorité (14 voix pour et 1 contre) :**

- **D'ACQUERIR** au nom de la commune la parcelle susnommée, cadastrée B 145, située au lieudit « La Artaudière », d'une superficie totale de 1510 m², **pour la somme de 1 510.00 €**, avec en supplément les frais de notaire.
- **DE SIGNER** tout document afférent à cette acquisition, ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier, avec faculté de substitution,
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte pour son affichage et sa transmission à la Préfecture de Versailles



Christophe NICOLAS
Maire d'Evrecquemont